

COMPTES
ÉPARGNE

TARIFS

AU 1^{ER} AVRIL 2020

EXTRAIT DES CONDITIONS ET TARIFS
DES PRESTATIONS FINANCIÈRES APPLICABLES
AUX PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS



ÉCONOMIQUE
simple
SOLIDAIRE



Etablissement Public

GAGE • COMPTES
PRÊTS • RACHATS

crédit municipal
de Nîmes

www.credit-municipal-nimes.fr

Prix TTC. Tarifs non exhaustifs. Pour plus d'informations, rendez-vous dans votre agence. Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement. Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} avril 2020 les précédentes conditions. La brochure est également disponible sur notre site Internet : credit-municipal-nimes.fr/fr/compte/tarifcation

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|--|-------|
| 1. | EXTRAIT STANDARD DES TARIFS | 4 |
| 2. | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE | 5-6 |
| 2.1. | OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE | 5 |
| 2.2. | RELEVÉS DE COMPTE | 5 |
| 2.3. | TENUE DE COMPTE | 5 |
| 2.4. | SERVICES EN AGENCE | 5 |
| 3. | BANQUE À DISTANCE | 6 |
| 4. | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT | 7-10 |
| 4.1. | CARTES | 7-8 |
| 4.2. | VIREMENTS | 8-9 |
| 4.3. | PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA | 9 |
| 4.4. | CHÈQUES | 10 |
| 5. | OFFRES GROUPÉES DE SERVICES | 11-12 |
| 5.1. | GRIFTON SIMPLICITÉ : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE | 11 |
| 5.2. | SERVICES BANCAIRES DE BASE : DROIT AU COMPTE | 12 |

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

| | | |
|-------------|--|-------|
| 6. | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS | 13-14 |
| 6.1. | COMMISSION D'INTERVENTION | 13 |
| 6.2. | OPÉRATIONS PARTICULIÈRES | 13 |
| 6.3. | INCIDENTS DE PAIEMENT | 14 |
| 7. | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS | 14-15 |
| 7.1. | DÉCOUVERT | 14-15 |
| 7.2. | CRÉDITS À LA CONSOMMATION | 15 |
| 7.3. | CRÉDITS IMMOBILIERS : NON PROPOSÉ | 15 |
| 8. | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS | 15-16 |
| 8.1. | ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE | 15 |
| 8.2. | ÉPARGNE BANCAIRE | 16 |
| 8.3. | PLACEMENTS FINANCIERS | 16 |
| 9. | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE | 16 |
| 10. | SUCCESSION | 17 |
| 11. | DIVERS | 17 |
| 12. | RÉSOLURE UN LITIGE | 17-18 |

Un glossaire qui regroupe les principaux termes bancaires est disponible en agence et sur notre site internet www.credit-municipal-nimes.fr. Il a été élaboré dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) auquel ont participé les associations de consommateurs. Il est conçu à des fins purement informatives et est destiné à vous aider à comprendre les termes employés dans vos relations bancaires au quotidien.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement). Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs. Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet)

* Hors coût du fournisseur d'accès Internet **GRATUIT***

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation
du compte par SMS **1,00€ / mois**
soit, pour information, 12,00€ / an

Tenue de compte particulier **0,30€ / mois**
soit, pour information, 3,60€ / an

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale
à débit immédiat) Carte CB Visa **33,00€ / an**

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale
à débit différé) Carte CB Visa **38,00€ / an**

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation
systématique) Carte CB ELECTRON **25,00€ / an**

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un
distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte
de paiement internationale) Carte CB Visa **GRATUIT**

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol autour des
moyens de paiement (GRIFFON COMPTE) **19,00€ / an**

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :

En agence **3,00€ / virement**

Par Internet **GRATUIT**

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)
..... **GRATUIT**

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat
de prélèvement SEPA) **GRATUIT**

Commission d'intervention **6,00€ / opération**
avec un plafond de 80,00€ / mois

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

| | |
|---|----------------|
| Ouverture de compte de dépôt ou d'épargne | GRATUIT |
| Désolidarisation de compte | GRATUIT |
| Modification de l'intitulé d'un compte | GRATUIT |
| Clôture de compte de dépôt ou d'épargne | GRATUIT |
| Services bancaires de base | GRATUIT |
| dans le cadre du droit au compte (détail en page 8) | |

"Bon à savoir"

Vous souhaitez ouvrir un compte et éviter les démarches contraignantes ? Notre service de mobilité bancaire prend en charge, pour vous, les formalités administratives auprès des organismes qui effectuent des prélèvements et virements sur votre compte.

RELEVÉS DE COMPTE

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| Envoi de relevés de compte | |
| Mensuel | GRATUIT |
| Quinzaine | 23,10€ / an |
| Edition de relevé au guichet | 0,90€ le relevé |
| Récapitulatif annuel des frais | GRATUIT |

TENUE DE COMPTE

| | |
|---|--|
| Frais de tenue de compte particulier | 0,30€ / mois soit, pour information 3,60€ / an |
| Frais de tenue de compte association | 0,30€ / mois soit, pour information 3,60€ / an |
| Frais de tenue de compte inactif | 28,50€ / an (compte sans mouvement depuis plus de 12 mois) |
| Délivrance d'un RIB, BIC / IBAN | GRATUIT |
| Enregistrement de votre changement d'adresse postale, téléphonique ou électronique | GRATUIT |

SERVICES EN AGENCE

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Retrait d'espèces en agence | GRATUIT |
| Versement d'espèces | GRATUIT |

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

... Suite

| | |
|--|-----------------------|
| Retrait d'espèces dans une autre Caisse de Crédit Municipal | GRATUIT* |
| Frais de recherche de documents | |
| Année en cours | 11,70€ l'unité |
| Année antérieure ou recherche complexe..... | 29,80€ l'unité |
| Communication de renseignements chiffrés (demandes d'expert-comptable, de commissaires aux comptes...) ... | 22,70€ l'unité |
| Délivrance d'une attestation | 14,30€ l'unité |
| Édition de duplicata | 8,30€ l'unité |

BANQUE À DISTANCE

| | |
|--|-----------------|
| Abonnement à des services de banque à distance : CCMDIRECT | GRATUIT* |
| Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet)* | GRATUIT* |
| Réédition du code d'accès à la consultation des comptes..... | 3,50€ |

"Bon à savoir"

Consultez et téléchargez vos relevés en ligne, directement depuis votre Espace Client Internet. Ce service est gratuit.

*Seuls les coûts de connexion sont à charge du client (selon fournisseur d'accès)

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Cotisation Carte VISA Electron (carte à autorisation systématique, débit Immédiat) **25,00€ / an**

Cotisation Carte Visa Internationale

Débit immédiat Première carte **33,00€ / an**

Débit immédiat Deuxième carte **25,00€ / an**

Débit différé Première carte **38,00€ / an**

Débit différé Deuxième carte **30,00€ / an**

Cotisation Carte VISA Premier (après étude du dossier)

Débit immédiat **100,00€ / an**

Débit différé **127,00€ / an**

Droit d'entrée **43,00€**

"Bon à savoir"

Le Crédit Municipal de Nîmes a adopté le service de sécurisation des paiements sur Internet 3 D Secure de VISA. Il permet de sécuriser vos paiements en ligne effectués par carte bancaire sur les sites affichant le logo.

À chaque transaction 3D secure, un code à usage unique vous est transmis par SMS. Pensez à transmettre et actualiser votre numéro de mobile auprès de votre agence

Frais de retrait d'espèces au distributeur automatique de billets en zone euro

Du Crédit Municipal **GRATUIT**

Dans une autre banque **GRATUIT**

Paiement par carte en zone euro

(la carte est émise par la banque) **GRATUIT**

Paiement par carte Hors zone euro

(la carte est émise par la banque) **4,90€**

Retrait Hors Zone Euro (commission fixe) **4,90€**

Frais d'opposition (blocage) de la carte

Par le client :

pour motif perte **11,80€**

pour motif vol ou utilisation frauduleuse **GRATUIT**

Par la banque pour motif utilisation abusive **28,80€**

Capture par une autre banque **60,00€**

Capture par un commerçant **160€**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

... Suite

| | |
|--|-----------------------|
| Frais de refection de la carte | |
| En cas de dysfonctionnement | GRATUIT |
| A la demande du client (détérioration) | 10,80€ |
| Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse | GRATUIT |
| Rédition du code confidentiel | 5,50€ |
| Délivrance d'une carte bancaire | |
| En agence | GRATUIT |
| Envoi à domicile en France, en recommandé (LRAR) | 7,90€ / envoi |
| Envoi à domicile à l'étranger, en recommandé (LRAR) | 25,60€ / envoi |
| Modification permanente de plafond de paiement, à la demande du porteur | 18,50€ |
| Modification ponctuelle de plafond de paiement, à la demande du porteur | 8,40€ |

"Bon à savoir"

Opposition cartes bleues en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :

Centre Carte bleue : 0 892 705 705

Depuis l'étranger : (0033) 1 49 37 80 34

Vous devez absolument confirmer ces oppositions à nos guichets au plus tôt.

Indiquer le code banque : 17150

VIREMENTS

| | |
|--|---|
| Réception d'un virement SEPA | GRATUIT |
| Réception d'un virement non SEPA | Frais du correspondant variable selon les pays |
| Virement interne occasionnel ou permanent (entre comptes du Crédit Municipal) | GRATUIT |

... Suite

| | |
|--|---|
| Frais par virement SEPA occasionnel ou par lot | |
| En agence..... | 3,00€ |
| Par internet..... | GRATUIT |
| Frais par virement SEPA permanent (à la mise en place) | |
| En agence..... | 8,60€ |
| Par internet..... | GRATUIT |
| Modification de virement SEPA permanent externe..... | 4,30€ |
| Emission d'un virement non SEPA..... | 23,50€ + frais de banque étrangère |
| Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision (commission d'incident de fonctionnement)..... | 6,00€ |

"Bon à savoir"

Nous vous invitons à privilégier, dans la mesure du possible, la saisie de vos virements via votre espace client internet, pour éviter les frais occasionnés.

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

| | |
|---|----------------|
| Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA..... | GRATUIT |
| Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA (suspension provisoire)..... | GRATUIT |
| Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA (opposition définitive)..... | 11,70€ |
| Frais par prélèvement SEPA rejeté, pour motif autre que l'absence de provision..... | 7,10€ |
| Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... | GRATUIT |
| Paiement de Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA)..... | GRATUIT |

"Bon à savoir"

SEPA, qui signifie "Single Euro Payments Area", est un espace unique de paiement en euros qui vise à simplifier les virements bancaires et les paiements par prélèvement automatique. La zone SEPA comprend les 28 États membres de l'Union Européenne (UE), les 4 États membres de l'AELE (Association européenne de libre-échange composée de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse), les départements et régions d'outre-mer français (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les collectivités d'outre-mer françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, que la principauté de Monaco et Saint-Marin. Grâce à un BIC et un IBAN unique, les particuliers et les entreprises peuvent ainsi effectuer des virements et des prélèvements en France et dans les pays de cette zone dans les mêmes conditions (tarif, délai de traitement...).

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

... Suite

CHÈQUES

| | |
|--|-----------------------|
| Frais de délivrance de chéquier en agence | GRATUIT |
| Frais d'envoi de chéquier à domicile (en recommandé LRAR) | |
| Envoi en France..... | 7,90€ / envoi |
| Envoi à l'étranger..... | 25,60€ / envoi |
| Commande de chéquier et renouvellement automatique..... | GRATUIT |
| Remise de chèque(s), payable en France | GRATUIT |
| Paiement d'un chèque, payable en France..... | GRATUIT |
| Frais d'émission d'un chèque de banque | 9,80€ |
| Frais d'émission d'un chèque de banque filigrané | 12,80€ |
| Copie de chèque | 6,50€ |
| Rejet de chèque remis à l'encaissement (pour motif autre que sans provision)..... | 9,50€ |
| Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur | |
| Sur un chèque | 10,60€ |
| Sur une série de chèques..... | 13,50€ |
| Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur..... | 13,50€ |
| Chèque étranger remis à l'encaissement..... | 18,40€ |
| + frais de correspondance, variable selon les pays | |
| Frais d'émission d'un chèque encaissé à l'étranger..... | 9,20€ |
| + frais de correspondance | |

"Bon à savoir"

Opposition chèquiers en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : Centre national d'appel chèque perdu ou volé : 0 892 683 208.

Vous devez absolument confirmer ces oppositions à nos guichets au plus tôt.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICE

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

GRIFFON SIMPLICITÉ **3,00€ / mois**

Offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière

DÉTAIL DES PRESTATIONS

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Une carte de paiement à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identité bancaire,
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention : **4,00€** par écriture dans la limite de **20,00€ / mois**,
- Un changement d'adresse une fois par an.

AUTRES FRAIS

- Frais d'incidents plafonnés à **20€ / mois et 200€ / an**.

"Bon à savoir"

GRIFFON SIMPLICITÉ ne comprend pas :

- la délivrance d'un chéquier
- l'ouverture d'une autorisation de découvert.

Si la banque est d'accord pour vous fournir d'autres prestations qui ne figurent pas dans la liste des services bancaires de base, vous pouvez renoncer par écrit à bénéficier de ces derniers. Vous pourrez alors souscrire les prestations souhaitées aux conditions tarifaires appliquées par la banque.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICE

... Suite

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

DROIT AU COMPTE* **GRATUIT**

SERVICES BANCAIRES DE BASE

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- Un changement d'adresse par an ;
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- La domiciliation de virements bancaires ;
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ;
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- La réalisation des opérations de caisse.

AUTRES FRAIS

- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à **4,00€** par écriture dans la limite de **20,00€ / mois**

"Bon à savoir"

Les services bancaires de base ne comprennent pas :

- la délivrance d'un chéquier
- l'ouverture d'une autorisation de découvert.

Si la banque est d'accord pour vous fournir d'autres prestations qui ne figurent pas dans la liste des services bancaires de base, vous pouvez renoncer par écrit à bénéficier de ces derniers. Vous pourrez alors souscrire les prestations souhaitées aux conditions tarifaires appliquées par la banque.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention.

Frais **6,00€ / opération**

Plafond **80,00€ / mois**

"Bon à savoir"

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaire inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Chèque émis en violation d'interdiction **14,50€**

Frais suite à notification signalée par la Banque de France
d'une interdiction d'émettre des chèques **18,20€**

Frais pour déclaration à la Banque de France
d'une décision de retrait de carte bancaire **GRATUIT**

Frais de levée d'interdiction bancaire **3,60€**

Frais par Saisie Attribution ou Conservatoire **74,90€**

Frais par Saisie Administrative à Tiers Détenteur **10%**
du montant dû dans la limite de 74,90 €

Opérations nécessitant un traitement particulier
(données manquantes sur chèque remis à l'encaissement,
demandes spéciales...) **7,20€**

Commission de suivi **19,80€**

"Bon à savoir"

Attention : conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet de chèque sans provision entraîne l'interdiction bancaire immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes frappées d'une interdiction bancaire. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

... Suite

INCIDENTS DE PAIEMENT

| | |
|---|---|
| Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision | 5,90€ |
| Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé | 6,70€ |
| Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision | |
| Chèque inférieur ou égal à 50€ | 27,90€ |
| Chèque supérieur à 50€ | 43,80€ |
| Frais de rejet de prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de paiement SEPA ou Télèrèglement, pour défaut de provision | |
| Opération inférieure ou égale à 14€ | plafonné au montant de l'opération |
| Opération supérieure à 14€ | 14,00€ |

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

DÉCOUVERT AUX PARTICULIERS

| | |
|--|--------------------------------------|
| Mise en place et gestion du découvert autorisé | |
| Permanent | 10,20€ |
| Exceptionnel | 16,80€ |
| Renouvellement du découvert autorisé par tacite reconduction | 4,90€ |
| Intérêts débiteurs dans la limite du découvert autorisé | Taux de l'usure* - 3 points |
| Intérêts débiteurs avec découvert non autorisé | Taux de l'usure* - 0,5 points |
| Montant minimal d'intérêts entraînant une perception | 1,00€ |

*Les taux sont établis chaque trimestre en fonction de l'évolution du seuil de l'usure des découverts en compte des particuliers.

DÉCOUVERT AUX ASSOCIATIONS **Nous consulter**

.....
CRÉDITS À LA CONSOMMATION

TAUX ET ACCESSOIRES :

Taux des prêts personnels (auto, projets...) **Nous consulter**

Taux des rachats de crédits **Nous consulter**

Taux des prêts relais **Nous consulter**

Frais de dossier **1% du capital emprunté**

Assurance emprunteur **Nous consulter**

MODIFICATION AU CONTRAT DE PRÊT :

Modification de plan d'amortissement
(hors procédure de surendettement) **12,30€**

Désolidarisation de prêt **GRATUIT**

Changement de date d'échéance **GRATUIT**

Changement de compte à débiter **GRATUIT**

.....
CRÉDITS IMMOBILIERS **Non proposé**

.....
AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AU CRÉDIT

Remboursement périodique de prêt **GRATUIT**

Délivrance d'un décompte **GRATUIT**

Indemnités de remboursement anticipé **Conditions du contrat**

Duplicata de contrat de prêt **8,30€**

Attestation de prêt soldé **8,30€**

Information annuelle des cautions **8,30€**

Lettre de relance lors d'un impayé sur prêt **13,90€**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

LIVRET A, LIVRET ÉPARGNE POPULAIRE,
LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Ouverture, transfert, gestion, consultation, clôture **GRATUIT**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

... Suite

EPARGNE BANCAIRE

COMPTE SUR LIVRET :

Ouverture, gestion, consultation, clôture **GRATUIT**

Intérêts soumis à prélèvement **selon réglementation
en vigueur**

COMPTE À TERME ET BONS DE CAISSE :

Ouverture, gestion, consultation, clôture **GRATUIT**

Retrait anticipé **conditions du contrat**

.....
PLACEMENTS FINANCIERS **Non proposé**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCES

ASSURANCE GRIFFON PROTECTION

Cotisation annuelle à une offre d'assurance (perte ou vol)
autours des moyens de paiement **19,00€**

ASSURANCE PRÉVOYANCE GRIFFON COMPTE

Cotisation annuelle à l'assurance prévoyance sur compte **9,00€**

.....
AUTRES ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

..... **Nous consulter**

"Bon à savoir"

Accidents, décès... Parce que les risques existent, le Crédit Municipal de Nîmes vous propose des solutions de Prévoyance pour vous protéger au mieux, vous et votre famille. Parlez-en à votre conseiller !

SUCCESSION

Frais d'ouverture du dossier de succession (en fonction du montant des actifs détenus au Crédit Municipal)

Jusqu'à 300€..... **GRATUIT**

De 301 à 2000€..... **55,00€**

2001€ et plus..... **115,00€**

Frais annuels de traitement du dossier de succession

de plus d'un an **55,00€ / an**

DIVERS

Frais de traitement d'adresse erronée..... **9,90€**

RÉSOUUDRE UN LITIGE

Une procédure de médiation bancaire existe : elle permet de résoudre de façon amiable un litige éventuel.

Les modalités de recours à cette procédure sont les suivantes :

Etape 1 : Toute demande de réclamation doit d'abord être formulée auprès de votre agence habituelle du Crédit Municipal.

Prenez contact avec votre Conseiller/Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone.

Vous retrouvez directement ces coordonnées sur le site internet dans la rubrique « Nous contacter » ou sur votre relevé de compte.

Etape 2 : Si la réponse qui vous est apportée par celle-ci ne vous satisfait pas, vous pouvez transmettre votre réclamation :

Par courrier :

Service Réclamation du Crédit Municipal de Nîmes
8 bis rue Guizot - 30000 Nîmes

RÉSOUTRE UN LITIGE

... Suite

Par e-mail : reclamations@credit-municipal-nimes.fr

Par téléphone : 04.66.36.62.87 (numéro non surtaxé)

Ce service tentera de trouver avec vous une solution amiable.

A défaut de réponse dans les 10 jours ouvrés, vous recevrez un accusé de réception qui communiquera le délai personnalisé dans lequel le Crédit Municipal de Nîmes s'engage à vous apporter une réponse.

Toutefois, dans le cas où votre dossier demande une analyse plus approfondie et entraîne un dépassement de délai, le Crédit Municipal de Nîmes vous en informera. Ce nouveau délai, sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Etape 3 : Dans l'hypothèse où vous n'obtiendriez pas satisfaction, vous pouvez saisir par écrit le Médiateur :

En remplissant le formulaire de saisine sur le site internet :

www.lemediateur.fbf.fr

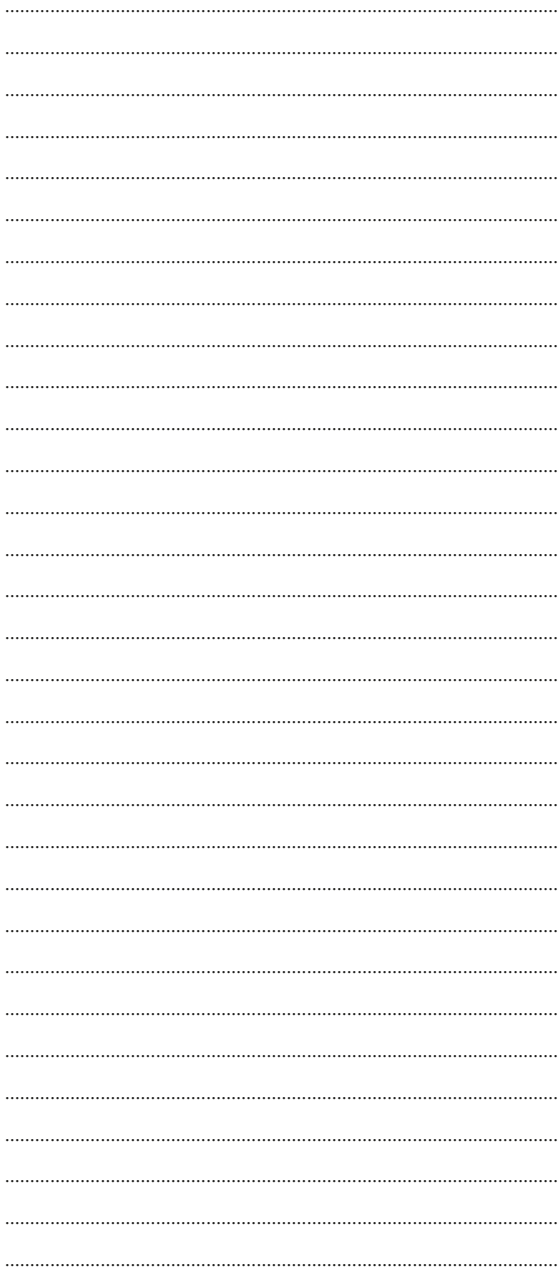
Par courrier à l'adresse suivante :

LE MÉDIATEUR AUPRÈS DE LA FBF
CS 151
75422 PARIS CEDEX 09

Le recours au médiateur est gratuit pour le client (sous réserve des frais restant à sa charge s'il décide de se faire représenter et/ou assister par un tiers ou sollicite un expert) et se fait uniquement par écrit en langue française.

La procédure de médiation est gratuite et suspend les délais de prescription. Le Médiateur statue dans les deux mois de sa saisine par vos soins.

NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes, arranged in a vertical column.

Le Crédit Municipal est un établissement public de crédit et d'aide sociale qui offre un ensemble de services financiers complets pour les particuliers.

- **LES PRÊTS PERSONNELS**
- **LES RACHATS DE CRÉDITS**
- **LES COMPTES BANCAIRES**
- **L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS SOLIDAIRES**
- **LES PRÊTS SUR GAGE, EN EXCLUSIVITÉ AU CRÉDIT MUNICIPAL**

POUR LES ASSOCIATIONS des services spécifiques existent, renseignez-vous !

Agence de Montpellier

39, avenue Georges Clémenceau
34 000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 92 62 25
agence-montpellier@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Perpignan

37, avenue du Général de Gaulle
66 000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 35 34 33
agence-perpignan@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Carcassonne

29, boulevard Marcou
11 000 CARCASSONNE
Tél. : 04 68 11 45 10
agence-carcassonne@credit-municipal-nimes.fr

Agence de Nîmes Guizot

8, rue Guizot
30 000 NÎMES
Tél. : 04 66 36 66 46
agence-nimes@credit-municipal-nimes.fr



La présente tarification est applicable à compter du 1^{er} avril 2020 et est disponible en agence ou sur notre site internet www.credit-municipal-nimes.fr. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, toute évolution vous sera signalée par courrier. L'absence de contestation par le client dans un délai de 2 mois après réception de ce présent document vaut acceptation des nouveaux tarifs (loi N°2001-1168). Caisse de Crédit Municipal de Nîmes, Établissement Public de Crédit et d'Aide sociale, siège social 8 bis rue Guizot, 30013 NÎMES cedex 01. Tel 04.66.36.62.62. N° SIRET 263 000 473 000 94, code APE 651 E, mandataire d'assurance N° ORIAS 09050888. Vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 PARIS Cedex 09 ou sur www.orias.fr. Le Crédit Municipal de Nîmes est déclaré auprès de la CNIL. Par conséquent en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et du Règlement Général de la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition que vous pouvez faire valoir à tout moment, gratuitement, en contactant le Crédit Municipal de Nîmes à l'adresse ci-dessus.